

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0177/PRE modifiant le décret n° 2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement.

n° 2008-0177/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
21 juillet 2008

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2008

Date du numéro
31 juillet 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'article premier du décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 est modifié ainsi qu'il suit : Au lieu de : « Ministre des Affaires Présidentielles et de la Promotion des Investissements, chargé des relations avec le Parlement ». Lire : « Ministre de la Promotion des Investissements, chargé des relations avec le Parlement ».

Article 2

Le reste de l'article premier du décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 reste sans changement.

Article 3

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Le Président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH